

81 - Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2016

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès au moyen de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Au cours des deux premières répartitions, 7 600 € au total ont été attribués à dix laboratoires universitaires organisant des colloques et deux associations privées ont reçu une subvention pour un montant total de 2 740 €.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 600 € pour le laboratoire ELLIAD de l'Université de Franche-Comté. Il a organisé du 22 au 24 mars 2016 un colloque «**Corps en scène - la part cachée**».

Ce colloque international a réuni à Besançon des personnalités renommées, tant sur le plan universitaire (avec parmi les contributeurs M. Georges Banu, Pr. émérite, Grand prix de la Francophonie 2014 de l'Académie Française, Mme Anne-Françoise Benhamou, Pr. à l'École Normale Supérieure, etc.) qu'au niveau de la société civile. L'objectif du colloque (à la croisée des arts du théâtre, de la danse, du mime, du cirque, de la marionnette) était de questionner le corps visible et invisible, qui comme son ombre, l'accompagne. Quatre thématiques furent abordées : Entre fragilité et chaos, le corps et son double, le corps sensible, hybridation et mémoire.

224 participants ont été reçus au CDN durant ces 3 jours. Le budget prévisionnel de ce colloque était de 20 395 €.

- 1 000 € pour le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) et le Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev) qui organisent conjointement, du 6 au 9 juillet 2016, l'**Université d'été des Mouvements sociaux et de la Solidarité internationale.**

Historiquement, l'Université d'été (organisé par le CRID tous les 2 ans depuis 2000) est un temps privilégié pour toutes les associations qui mènent des projets à l'international. Ces journées sont l'occasion, pour les militants de diverses organisations, de s'informer, partager et débattre sur leurs actions au quotidien dans le champ de la solidarité internationale afin de créer des synergies pour un développement solidaire au Nord comme au Sud. Renforcer les connaissances des participants, échanger autour des analyses et expériences de chacun des acteurs sur les questions de solidarité internationale, tels sont les enjeux de ces Universités d'été.

Chaque Université d'été est un moment de convergence entre des structures ou réseaux d'horizons a priori divers : appui à des projets de développement, défense des droits économiques et sociaux, défense des droits de l'Homme, promotion de l'économie sociale et solidaire, revendication du droit à l'éducation, éducation au développement, culture de la paix, etc. Au gré des éditions, les Universités d'été poursuivent leur ouverture à d'autres acteurs : associations environnementales, syndicats...

Les organisateurs attendent jusqu'à 1 000 participants sur le site du campus de la Bouloie. Le budget de la manifestation est de 50 000 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 1 600 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 600 € sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036 (congrès universitaires)
- 1 000 € sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 (congrès privés).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 600 € au laboratoire ELLIAD de l'Université de Franche-Comté,
- 1 000 € pour le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) et le Réseau Citoyenneté Développement (Récidev).

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS, M. VAN HELLE, M. POUJET, Mme COMTE-DELEUZE et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.